COMMUNE DE FRETERIVE
Compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2021

PRESENTS : BUEVOZ Eve - BUEVOZ Guy – CARLE Patrick - BRAEMS Patrice - DECOMBLE Aurore – DI MASULLO Vincenza - MONIN Eric – TUAL Hélène – VACHET Nadine - COLLIN Matthieu - PAJEAN Baptiste
ABSENTS EXCUSES : NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - AZNAG Rachid - ROBIN Clément - GRISARD Benoît
Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

Retour sur les commissions :

↳ Commission travaux

M. Patrick Carle, adjoint aux travaux, fait un rappel des chantiers et dossiers en cours :
* Travaux de peinture des salles de classes de l'école et changement des fenêtres de l'école réalisés pendant l'été ; la porte d'entrée de l'école ainsi que la réfection du préau sont programmés pour les vacances de la Toussaint ;
* Remplacement des fenêtres et porte d'entrée de la salle des élus à côté de la mairie ;
* Installation d'une climatisation en mairie ;
* Mise aux normes de l'éclairage au hameau des Moulins pour début 2022 ;
* Travaux d'enrobés en attente de la subvention pour le secteur de l'église ;
* Programmation pour 2022 de divers travaux d'enfouissement de réseaux en lien avec le dépôt de permis de construire dans plusieurs secteurs de la commune (Villard d'en haut, les Pillettes, les trois Journaux …)

↳ Commission urbanisme

M. Guy Buevoz, adjoint à l'urbanisme, fait part des demandes d'autorisation d'urbanisme (liste affichée sur le panneau en bas de la mairie).
Il rappelle que pour toute modification de l'aspect extérieur d'une habitation (*création d'ouvertures, vélux, panneaux solaires, pergola, toiture ....*), ou implantation d'un abri de jardin ou d'une clôture, il y a lieu de venir se renseigner en mairie, afin de connaître les règles d'urbanisme applicables et demander les autorisations préalables. Une permanence urbanisme se tient en mairie ***les jeudis de 17h à 18h30*** *sur rendez-vous*.

↳ Commission communication et cohésion sociale

M. Patrice BRAEMS, adjoint à la communication/cohésion sociale fait un point sur les projets et réunions à venir :
* Réunion du COPIL du Conseil municipal des jeunes aura lieu le 8/09/2021, une séance plénière du nouveau CMJ est fixée pour le samedi 16 octobre 2021
* le 1er forum des associations se déroulera à la salle des fêtes le 10/09/2021 dans le respect des règles sanitaires ;
* la mise en place du conseil participatif se poursuit, la charte et le règlement sont en cours d'élaboration, des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres pour un appel à candidatures ;

FINANCES

↳ Garderie périscolaire et cantine, tarifs 2021-2022

* Le Conseil décide d'augmenter les 3 tranches de QF de 0,10 centimes pour la cantine scolaire, soit :
- QF de 0 à 799 …….. 4,20 € / - QF de 800 à 1399 …… 4.70€ / - QF > 1400 …….. 5,20 €

* Le Conseil décide de ne pas augmenter les tranches de QF du service périscolaire et approuve les tarifs comme suit :

tranche	*quotient*	*Tarif commune*	*Tarif extérieur*
1ère tranche	*0 /507€*	*0.92 €*	*1.23 €*
2ème tranche	*508 /799€*	*1.54 €*	*2,05 €*
3ème tranche	*800 /1099€*	*1.74 €*	*2.25 €*
4ème tranche	*1100 /1299€*	*1.89 €*	*2.46 €*
5ème tranche	*>1300€*	*2.15 €*	*2.77 €*

↳ Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de faire face à des besoins temporaires de trésorerie en attente des subventions et du remboursement de la TVA., le Conseil approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie ainsi que le contrat correspondant pour un montant de 50 000 €, pour une durée de 12 mois. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune, et au plus tard à l'échéance.

PERSONNEL COMMUNAL

Service périscolaire, ***renouvellement des contrats à durée déterminée***

Afin de répondre aux besoins du service périscolaire et notamment aux normes d'encadrement de Jeunesse et Sports le Conseil décide de renouveler les 3 contrats pour la période scolaire 2021-2022.

Centre de gestion 73, ***convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant***

Prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants, ce service a pour objectif de répondre avec un personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie.
Dans le cadre de cette mission, la collectivité bénéficiaire se verra appliquer les tarifs fixés par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion en date du 24 mars 2021, à savoir :

Intervention	Tarif
Journée	295 euros
Demi-journée	160 euros

Ces tarifs incluent les frais de déplacement de l'agent pour se rendre sur le lieu de mission et tous les frais de gestion, s'agissant d'une mission facultative du Cdg73 qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire.
VU la convention type de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, le conseil approuve la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant et autorise Mme le Maire à signer cette convention.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Désignation d'un coordonnateur communal

Le prochain recensement de la population aura lieu du **jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.** La commune doit désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement du quotidien des agents recenseurs. Il suivra une formation dispensée par l'INSEE.

Le conseil décide de désigner M. Patrice Braems, 3ème adjoint, comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Un appel à candidatures pour un agent recenseur sera lancé dès octobre prochain.

DIVERS

Motion contre l'augmentation de la contribution des communes au financement de l'ONF et la réduction du personnel :

CONSIDERANT :

- les décisions inacceptables du gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office national des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 475 emplois indiqué dans le futur contrat Etat-ONF,

Le conseil municipal, DEMANDE :

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières,
- la révision complète du contrat d'objectifs et de performances Etat-ONF
- une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Incivilités :

La commune a porté plainte pour la deuxième fois contre les dégradations occasionnées au chalet des greffeurs dans l'été. Si vous avez été témoin de ces actes déplorables, vous pouvez faire une déposition à la gendarmerie et/ou en informer la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Mme le Maire,

Eve Buevoz